

SAISIE DES DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES SUR LE PORTAIL GMR-SAG

Document d'accompagnement

Obligations liées au permis

Déclaration obligatoire

Afin d'assurer le renouvellement de son permis, le détenteur doit transmettre annuellement une DÉCLARATION OBLIGATOIRE comportant les informations suivantes pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédente :

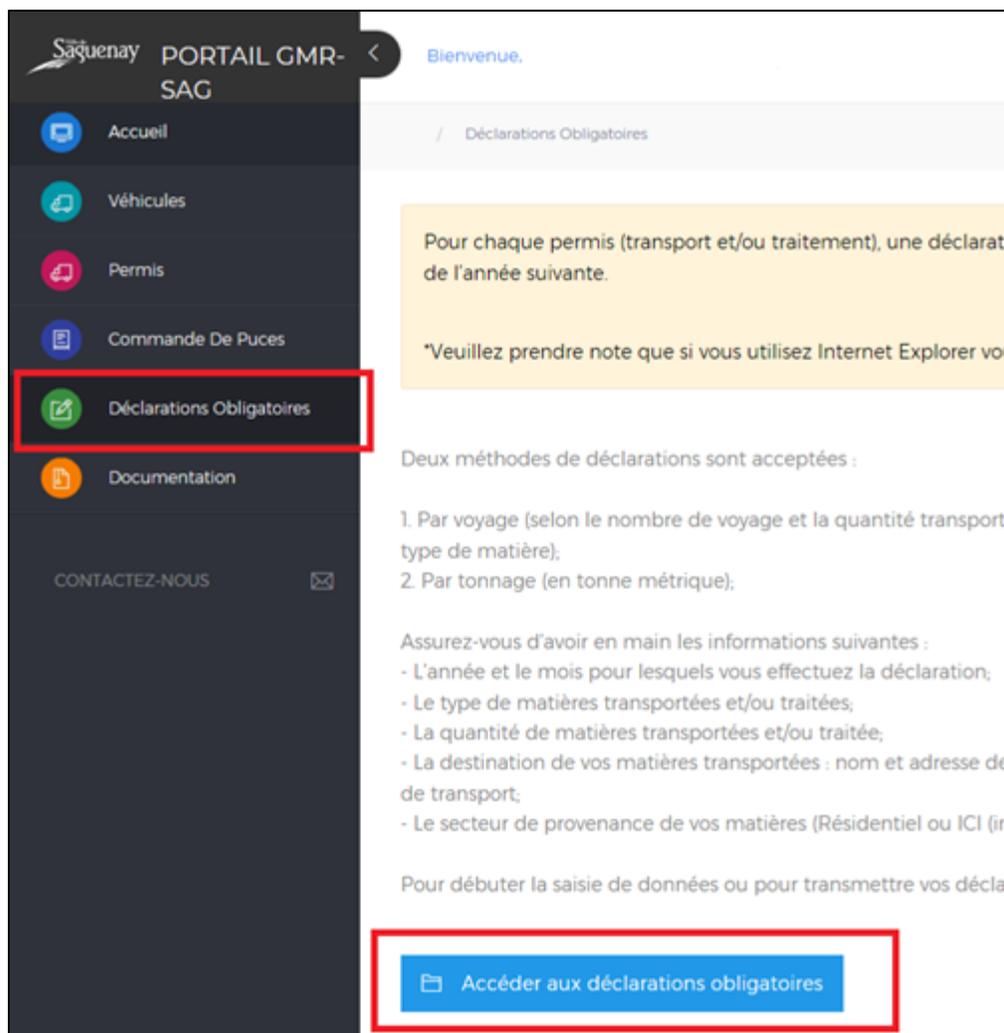
- Le type de matières transportées et/ou traitées ;
- La quantité de matières transportées et/ou traitées ;
- Le secteur de provenance des matières traitées : résidentiel ou ICI (industriel, commercial et institutionnel) ;
- La destination des matières transportées : nom des lieux de traitement ou d'élimination des matières (ne s'applique qu'aux détenteurs de permis de transport).

ÉTAPE 1

Rendez-vous à l'adresse <https://environnementpermis.saguenay.ca> pour accéder au portail GMR-SAG. Connectez-vous à l'aide de votre code d'utilisateur et de votre mot de passe.

ÉTAPE 2

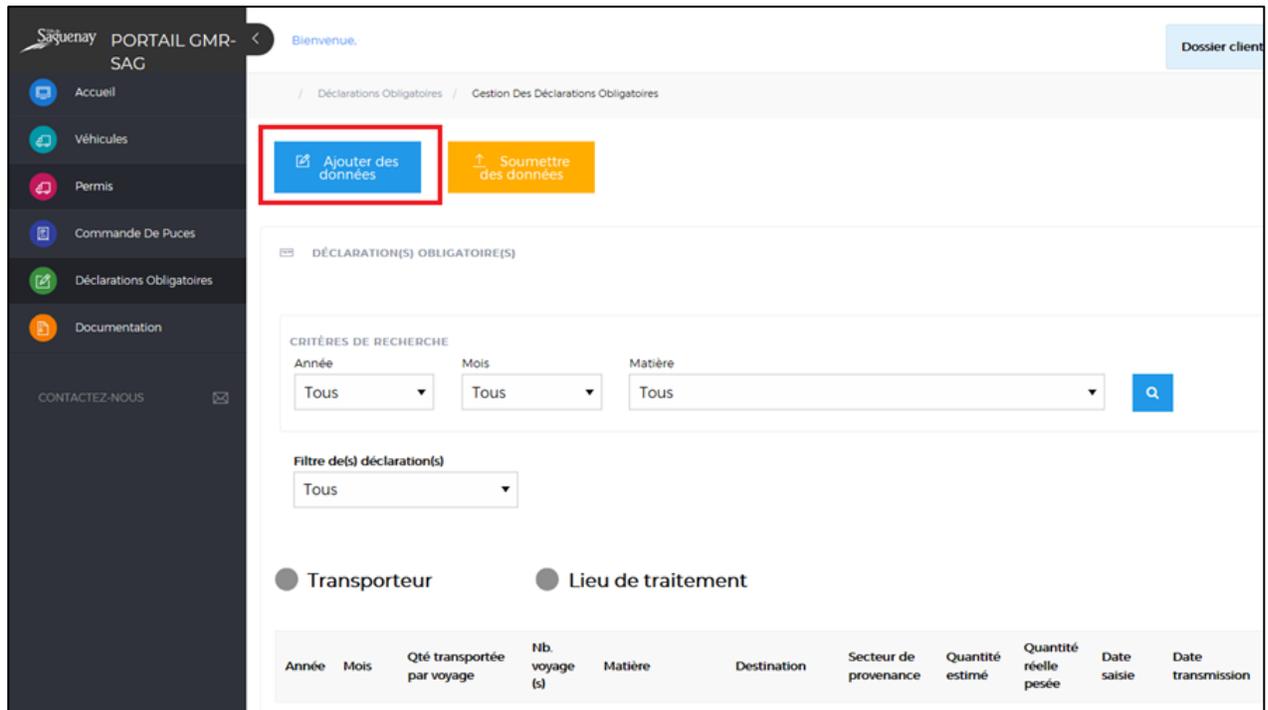
Rendez-vous sous l'onglet « DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES ». Bien lire l'information puis débiter la saisie en cliquant sur « ACCÉDER AUX DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES » au bas de la page.



The screenshot displays the GMR-SAG portal interface. On the left, a dark sidebar menu contains several options: Accueil, Véhicules, Permis, Commande De Puces, Déclarations Obligatoires (highlighted with a red box), and Documentation. The main content area shows a welcome message and a yellow box with instructions: "Pour chaque permis (transport et/ou traitement), une déclaration de l'année suivante." Below this, a note states: "*Veuillez prendre note que si vous utilisez Internet Explorer voi". The page lists two accepted methods for declarations: 1. Par voyage (selon le nombre de voyage et la quantité transport type de matière); 2. Par tonnage (en tonne métrique). It also lists required information: - L'année et le mois pour lesquels vous effectuez la déclaration; - Le type de matières transportées et/ou traitées; - La quantité de matières transportées et/ou traitée; - La destination de vos matières transportées : nom et adresse de de transport; - Le secteur de provenance de vos matières (Résidentiel ou ICI (ir). At the bottom, a blue button labeled "Accéder aux déclarations obligatoires" is highlighted with a red box.

ÉTAPE 3

Ajouter des données en cliquant sur l'onglet illustré ci-dessous :



The screenshot displays the 'PORTAIL GMR-SAG' interface. A sidebar on the left contains navigation links: Accueil, Véhicules, Permis, Commande De Pucés, Déclarations Obligatoires (highlighted), and Documentation. The main content area is titled 'Gestion Des Déclarations Obligatoires' and features two buttons: 'Ajouter des données' (highlighted with a red box) and 'Soumettre des données'. Below these buttons is a search section with 'CRITÈRES DE RECHERCHE' including dropdowns for 'Année' (Tous), 'Mois' (Tous), and 'Matière' (Tous), along with a search icon. A 'Filtre de(s) déclaration(s)' dropdown is also present. At the bottom, there are radio buttons for 'Transporteur' and 'Lieu de traitement'. A table header is visible at the bottom of the page with columns: Année, Mois, Qté transportée par voyage, Nb. voyage(s), Matière, Destination, Secteur de provenance, Quantité estimé, Quantité réelle pesée, Date saisie, and Date transmission.

N. B. Vous devez sélectionner le rôle pour lequel vous effectuez la déclaration, soit « Transporteur » ou « Lieu de traitement ».

ÉTAPE 3 (Suite...)

Vous pouvez effectuer votre déclaration par voyage de camion, en précisant le volume de votre chargement, ou par tonnage.
Si vous effectuez la saisie par tonnage, les données doivent être en **tonnes métriques (t.)**. N'oubliez pas d'enregistrer vos données.

Veillez choisir pour quelle activité vous complétez la demande obligatoire.

- Transporteur
- Lieu de traitement

- Déclaration par voyage
- Déclaration par tonnage (tonne métrique)

Année

Indiquer l'année de la déclaration

Mois

Indiquer le mois de la déclaration

Qté transportée par voyage

Indiquer la quantité transportée

Destination

Indiquer la destination

Secteur de provenance

Indiquer le secteur de provenance

Matière

Indiquer la matière du chargement

Nb. voyage(s)

Indiquer le nombre de voyage

N.B : Si votre chargement contient plusieurs types de matières, vous devez sélectionner la matière (ou la catégorie de matière) dominante contenue dans votre chargement.

En cas de besoin, il est possible de supprimer une ligne erronée.

Année	Mois	Qté transportée par voyage	Nb. voyage(s)	Matière	Destination	Secteur de provenance	Quantité estimé	Quantité réelle pesée	Date saisie	Date transmission	
2018	Août	-	-	Résidus de CRD	Dépot de matériaux secs (DMS) La Baie - Léon Lavoie	Résidentiel	-	3	2018-05-14 13:14:25	-	
2018	Avril	40 verges cubes	2	Résidus ultimes	LET Hébertville-Station	Résidentiel	21.84	-	2018-05-14 10:58:38	-	

ÉTAPE 4

Une fois les lignes de données saisies et votre déclaration finalisée, vous devez **soumettre les données**.

Ligne de données enregistrées

Transporteur
 Lieu de traitement

Année	Mois	Qté transportée par voyage	Nb. voyage(s)	Matière	Destination	Secteur de provenance	Quantité estimé	Quantité réelle pesée	Date saisie	Date transmission
2018	Avril	40 verges cubes	2	Résidus ultimes	LET Hébertville-Station	Résidentiel	21.84	-	2018-05-14 10:58:38	-

Quantité réelle pesée : 0 t
Quantité estimé : 21.84 t Nb. voyage(s) : 2

Soumettre les données finales

ns Obligatoires
Gestion Des Déclarations Obligatoires

Ajouter des données

Soumettre des données

DÉCLARATION(S) OBLIGATOIRE(S)

Attention ! Les données ne pourront plus être modifiées une fois soumises.

Prendre note que vous avez jusqu'au 15 mars de l'année en cours pour **compléter et soumettre** vos données de déclaration obligatoire de l'année précédente.

Date saisie	Date transmission	
2018-05-14 13:14:25	2018-05-14 13:58:16	✓
2018-05-14 10:58:38	2018-05-14 13:58:16	✓

Pour toute question relative à la saisie de vos données, écrivez-nous à gmsag@ville.saguenay.qc.ca ou contactez nos services en composant le 418 698-3000 poste 3312.